

Province de Québec
Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue ce 5^e jour de mai 2014, à 20h00 heures, en la salle municipale de Saint-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames Louise Boudreault, Huguette St-Amand,
Messieurs Pierré Bérubé, Serge Morin.

Monsieur Michel Bisson est absent.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Hugo Desormeaux.
La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Annie Decelles, est aussi présente.

Moment de réflexion

- 01.- Adoption de l'ordre du jour (R)
- 02.- Adoption du procès-verbal du 14 avril 2014 (R)
- 03.- Rapport du maire
- 04.- Période de questions
- 05.- Rapport des conseillers
 - 5.1 voirie/neige
 - 5.2 environnement
 - 5.3 loisirs
 - 5.4 informatique
- 06.- Rapport incendie
- 07.- Rapport de la DG
 - 7.1 Pont Deslauriers (R)
 - 7.2 UMQ Sel de déglçage (R) 1 ou 4 ans
 - 7.3 Don Relais pour la vie (R)
 - 7.4 340 Route des Cantons
 - 7.5 Informations (pelle pour placer le sable, faire 0 ³/₄, location de camion(6x6), ssurance collective, achat toilette chimique, toile terrain de tennis, ordinateur, chandails
- 08.- Comptes à payer (R)
- 09.- Période de questions
- 10.- Varia – Mikael Molloy
- 11.- Varia – Contrat de travail

Levée de la séance

14-05-114

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Morin
appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bérubé

QUE :

l'ordre du soit et est adopté avec les ajouts aux points 5.4, 10 et 11 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14-05-115

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Boudreault
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Morin

QUE :

le procès-verbal du 14 avril 2014 soit et est adopté tel que présenté

Adopté à l'unanimité

14-05-116

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bérubé
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Morin

QUE :

le conseil municipal désire mettre en vente les camions et rétrocaveuse suivant par appel d'offres :

- #1) Camion citerne de 1 500 gallons, International, 1980, model : S1900, moteur non fonctionnel, vendu tel que vu, sans aucune garantie.
- #2) Camion citerne-pompe porteur de 3 500 gallons, Inter SS, 1988, 7.6 litres, 3 essieux.
- #3) Camion Inter SS, 1988, 7.6 litres, 2 essieux.
- #4) Camion à vidange, Ford, Con, 1994, 8.3 litres, 2 essieux
- #5) Rétrocaveuse, Case 580K, 1987

QUE :

la municipalité garde les roues avant du camion #2) et toutes les roues des camions #3) et #4). L'acheteur devra toutefois rapporter les roues après être venu chercher le(s) camion(s).

QUE :

la municipalité a un acheteur pour les pneus avant du camion #1) pour la somme de 400\$ et un échange de 2 pneus usagés pour faciliter le transport du véhicule.

QUE :

la vente du camion #1) et des pneus avant de ce camion soit accepté par la Municipalité de Lac-des-Plages selon l'entente entre les 2 municipalités.

QUE :

l'offre d'appel soit affiché aux endroits désignés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité

14-05-117

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Morin
appuyé par Madame la conseillère Huguette St-Amand

QUE :

le conseil municipal achète un système de son.

Adopté à l'unanimité

14-05-118

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Morin
appuyé par Madame la conseillère Huguette St-Amand

QUE :

le conseil municipal se procure un permis de boisson pour la journée de l'environnement le 31 mai 2014.

Adopté à l'unanimité

14-05-119

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Boudreault
appuyé par Madame la conseillère Huguette St-Amand

QUE :

le conseil municipal autorise Madame Louise Boudreault à acheter des fleurs pour la somme de 600\$.

Adopté à l'unanimité

14-05-120

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Morin
appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bérubé

QUE :

le conseil municipal demande à Monsieur Jacques Chenail de nous faire parvenir les mots de passe du site internet et de Facebook ainsi que tous les documents nécessaires à la maintenance de ces réseaux sociaux.

QUE :

le conseil municipal autorise Madame Sylvie Désilets à assister au cours d'informatique pour prendre en charge le site internet et Facebook de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

14-05-121

CONSIDÉRANT le manque d'information sur le remplacement du Pont Deslauriers par le MTQ;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 14-04-083 a été résolu sans avoir reçu les informations nécessaires pour prendre une décision;

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Boudreault
appuyé par Madame la conseillère Huguette St-Amand

QUE :

le conseil municipal désire rencontrer les représentants du Ministère des transports pour recevoir plus de détails sur le remplacement du pont Deslauriers suite à une demande des citoyens résidants sur le chemin Deslauriers.

Adopté à l'unanimité

14-05-122

MANDAT POUR QUATRE ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Serge Morin
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Pierre Bérubé

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2014-2015 à 2017-2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2014-2015, ce pourcentage est fixé à 0,9% pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5% pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

14-05-123

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Morin
appuyé par Madame la conseillère Louise Boudreault

QUE :

le conseil municipal désire faire une réserve de 0¾. Le conseil choisira parmi 2 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité

14-05-124

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Boudreault
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Morin

QUE :

le conseil municipal autorise l'achat d'une toilette portative d'Épursol au montant de 250\$ plus taxes. Chaque vidange est au montant de 50\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

14-05-125

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bérubé
appuyé par Madame la conseillère Huguette St-Amand

QUE :

le conseil municipal autorise l'achat de filets de jardin pour le terrain de tennis pour empêcher les balles de sortir du terrain et de se retrouver sur les terrains privés.

Adopté à l'unanimité

14-05-126

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Boudreault
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Morin

QUE :

le conseil autorise l'achat d'un ordinateur suite à la soumission reçue de PC Diamond Informatique sans le logiciel Office 2013 professionnel.

14-05-127

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette St-Amand
appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bérubé

QUE :

le conseil municipal autorise la réparation du pare-brise du camion à ordures.

Adopté à l'unanimité

14-05-128

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Boudreault
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Morin

QUE :

le conseil municipal autorise la réparation d'une coupure dans la toile du dôme.

Adopté à l'unanimité

14-05-129

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette St-Amand
appuyé par Madame la conseillère Louise Boudreault

QUE :

les comptes à payer ci-dessous soient approuvés :

chèque numéro 1108 à chèque numéro 1184

Adopté à l'unanimité

Je, soussignée, Annie Decelles, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sain-Émile-de-Suffolk, certifie qu'il y a des crédits disponibles au paiement des comptes de mai 2014.

Annie Decelles, directrice générale
Secrétaire-trésorière

Dépôt de résolution par Monsieur Hugo Desormeaux, maire

14-05-130

Considérant que le Conseil a pris la décision que tous les employés municipaux devront dorénavant être liés par un contrat de travail;

Considérant le rendement insatisfaisant de deux employés actuels;

Considérant que le Conseil, après discussion, désire mettre fin à l'emploi de deux de ses employés;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité

QUE :

Le Conseil mandate deux de ses membres, Pierre Bérubé ainsi que Louise Boudreault à rencontrer ces deux employés cette semaine, soit mardi le 6 mai pour les informer de la décision prise par résolution à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2014;

QU'

Une lettre recommandée, incluant un préavis de 30 jours, soit envoyée à ces deux employés les informant que leur emploi prend fin le 6 juin 2014 prochain.

Adopté à l'unanimité

14-05-131

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Morin
appuyé par Madame la conseillère Huguette St-Amand

QUE :

la séance soit et est levée.

Adopté à l'unanimité

maire

directrice générale